



[Université d'été 2019 | FORUM] À l'école, qui est inclus, qui est exclu ? que faire des cas-limites ?



FORUM EXPRESSIONS ASSOCIATIVES ET SYNDICALES

À l'école, qui est inclus,
qui est exclu ? que faire
des cas-limites ?

DU 8 AU 10 JUILLET 2019
UNIVETE2019.INSHEA.FR



Rédacteur en chef de Vivre FM pendant près de 15 ans, président d'honneur de la fédération française des DYS, et désormais consultant spécialisé en formation professionnelle et inclusion, Vincent Lochmann animera le Forum expressions associatives et syndicales sur le thème « À l'école, qui est inclus, qui est exclu ? que faire des cas-limites ? ».

Pourquoi se poser la question de la limite ?

Vincent Lochmann : On voit bien que certains enfants sont clairement en situation de handicap, on voit aussi que d'autres ont des difficultés qui ne relèvent pas de cette dénomination. Et puis pour beaucoup d'autres, la question de l'accès aux droits et à l'adaptation de leur scolarité se pose sans que les réponses ne soient réellement apportées : peut-on mobiliser les réponses liées au handicap

et donc à l'école inclusive ou pas ?

Le handicap est pourtant défini dans la loi ?

VL : Certes ! Néanmoins la question de la sévérité par exemple reste du domaine de l'appréciation de chacun. On voit bien par exemple que la dyslexie est souvent exclue du champ du handicap. On considère que ce n'est pas assez sévère. Alors qu'elle devrait entrer dans les critères légaux. Mais on pourrait dire la même chose du côté des troubles psychiques. À partir de quand considère-t-on qu'un enfant est en situation de handicap ? Comment interpréter la loi ? La question se pose aujourd'hui.

Est-ce bien utile de faire cet exégèse de la loi ?

VL : Il ne s'agit pas tant d'avoir un débat de juristes sur l'interprétation des textes, mais de voir comment les associations, les organisations syndicales se positionnent sur ces situations-limites. Ont-elles une doctrine ? Ont-elles une action de terrain pour faire évoluer les situations et dans quels sens ?

Forum expressions associatives et syndicales Mardi 9 juillet : de 17 à 19h

Informations

Université d'été 2019 : trois jours de débat ouvert et d'expression libre dans un contexte studieux et festif du 8 au 10 juillet 2019.

Programme et inscriptions sur : univete2019.inshea.fr [1]

Contact : univ-ete@inshea.fr [2]

Adresse : 58/60 avenue des Landes 92150 Suresnes - France

Liens

[1] <http://univete2019.inshea.fr>

[2] <mailto:univ-ete@inshea.fr>